

François Bigot, son exil et sa mort

Denis Vaugeois

Volume 21, numéro 4, mars 1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302721ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302721ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vaugeois, D. (1968). François Bigot, son exil et sa mort. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 21(4), 731–748. <https://doi.org/10.7202/302721ar>

FRANÇOIS BIGOT SON EXIL ET SA MORT ¹

L'intendant François Bigot repose au "Chateau Janjaquet" aux abords du petit village de Cressier dans le canton de Neuchâtel. Le fait a été bien établi par Jehan-Eric Labignette, archiviste français, correspondant des Archives du Québec ², quelques semaines avant d'être victime d'un accident de voiture. Le temps lui a manqué pour compléter son dossier sur l'exil et la mort de François Bigot.

État de la question

Le Père LeJeune, dans son *Dictionnaire général* publié en 1931, terminait sa notice biographique au sujet de Bigot en ces termes ³:

M. Bigot condamné, dépouillé de ses biens, partit pour l'exil. Les uns affirment qu'il se réfugia en Italie, d'autres qu'il fit voile pour le Brésil. Neuf ans après, il implora la clémence du roi. L'évêque de Blois, dans une lettre du mois de novembre 1772, implore son pardon. En 1774, ce prélat revient à la charge auprès du ministre, qui répond qu'il est chagrin de ne pouvoir rien faire pour lui : la sentence qui a banni le concussionnaire pour toujours est un obstacle à son retour en France et cette permission ne lui peut être accordée que par des lettres de rappel de ban (3 octobre). En 1775, M. Bigot lui-même fait présenter des lettres de réhabilitation au Garde

¹ Nos remerciements aux autorités des Archives départementales de la Gironde et de la Charente-Maritime, à celles des Archives de l'Etat de Neuchâtel et spécialement à M. Courvoisier, archiviste-adjoint, dont les connaissances historiques et philologiques nous ont été très précieuses.

² J.-E. Labignette, "Recherches en Suisse sur François Bigot, dernier intendant du Canada (1703-1778)", R.A.P.Q. (1963) : 205-207.

³ LeJeune, *Dictionnaire général* (Université d'Ottawa, Ottawa, 1931), I: 184-185.

des Sceaux, qui répond, le 21 décembre, qu'il ne peut étudier l'affaire, attendu que les procédures du procès n'ont pas été déposées dans son bureau. On ignore la date de sa mort: on a donné 1777 comme probable.

Dans son excellente biographie de l'intendant, M. Guy Frégault présente diverses hypothèses sans trancher la question⁴. Il rappelle que F.B. Hough parle d'un "bannissement" possible à Bordeaux, que G.M. Wrong considère que Bigot est revenu terminer ses jours en France dans une certaine aisance, que J.-E. Roy retient les hypothèses de l'Italie et du Brésil, mais lui-même renonce à prendre parti, faute de preuves.

À la lumière de la correspondance qui a été conservée entre Péan, Maupeou, La Vrillière, Sartine et Bigot, M. Frégault rejette cependant les points de vue de Hough, Wrong et Roy. Il précise avec justesse que Bigot "passa la frontière de Suisse et alla se fixer à Neuchâtel"⁵. Il ajoute encore que Bigot y vivait sous un nom d'emprunt, aidé modestement par le maréchal d'Estrées et le marquis de Puysieux. Il souligne les nombreuses démarches infructueuses de l'ex-intendant pour rentrer en France et la permission qu'il obtint vers 1771 d'y séjourner temporairement, le temps de se faire traiter aux "eaux de Bagnères"⁶.

Selon les documents conservés, les démarches se prolongèrent jusqu'en 1775, alors que Sartine, ministre de la Marine, rappelle au garde des Sceaux que le jugement de 1763 n'a pas été remis en cause.

Fort de cet échange de lettres et des mémoires de l'ex-intendant, Frégault se demande où sont les preuves permettant d'affirmer "l'aide et le bien-être dans lequel l'intendant aurait vécu"⁷. "Il disparaît, conclut-il, probablement sous un autre nom que celui qu'il avait déshonoré, sans qu'on puisse seulement

⁴ Guy Frégault, *François Bigot, administrateur français* (2 vol., Les Etudes de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, Outremont, 1948), II: 383.

⁵ *Loc. cit.*

⁶ *Ibid.*: 384.

⁷ *Ibid.*: 383.

connaître la date de sa mort ⁸.” Norah Story, dans *The Oxford Companion to Canadian History and Literature* publié en 1967 par Oxford University Press, donne toujours comme date possible de la mort de Bigot, 1777. Dans leur ouvrage intitulé *La Nouvelle-France* et publié en décembre 1967, les auteurs Héroux, Lahaise et Vallerand écrivent à la page 168: “Bigot fut moins heureux. Reconnu coupable de fraude systématique, il dut verser à l’État 1,500,000 livres en guise de restitution, se fit confisquer tous ses biens et fut condamné au bannissement. On croit qu’il mourut en Italie en 1777.”

Les découvertes de M. Labignette

Un rappel de ces quelques points permet de mieux situer les découvertes de M. Labignette. Son voyage en Suisse, en octobre 1961, lui fit découvrir l’acte de sépulture qui précisait le nom d’exil, le lieu et la date du décès de François Bigot: “l’an 1778, François Bigot, alias de Bar, est mort le 12 janvier à Neuchâtel et a été enterré le 15 dudit mois dans le cimetière de l’Église paroissiale Saint-Martin-L’Évêque du lieu dit de Cressier . . .” ⁹.

Par la suite, M. Labignette établissait que Monsieur de Bar avait été “toléré en ville” (Neuchâtel) depuis le 18 mars 1765. Grâce aux recherches poursuivies par M. Schnegg, archiviste de l’État de Neuchâtel, il pouvait plus tard ajouter que, dès le 19 mars 1765, Bigot se portait acquéreur d’une maison au coût de 10,000 livres tournois ¹⁰.

Il restait pourtant à M. Labignette à préciser ce qu’il advint de Bigot depuis la fin de 1763 jusqu’à mars 1765, ses conditions de vie en exil, et le sort fait à ses biens après sa mort. Il fallait encore expliquer son éventuelle aisance et la présence de certains personnages dont un dénommé Reinach à qui devait être remis certains papiers à la mort de Bigot. “Il serait aussi bien intéressant, écrit M. Labignette, de saisir qui était ce Monsieur de

⁸ *Ibid.*: 388.

⁹ Labignette, *op. cit.*: 205-206.

¹⁰ *Loc. cit.*

Reinach auquel fut remis après le décès de Bigot un papier cacheté de sept cachets de cire rouge ¹¹.”

En novembre 1961, M. Labignette expédiait un dernier “rapport d'activité du correspondant des Archives du Québec à Paris” ¹². Comme ce document n'a pas été publié, on nous permettra de reproduire la partie qui nous intéresse, et de préciser jusqu'à quel stade l'archiviste français mena ses recherches.

Je me suis rendu à Bordeaux où j'ai consulté le fonds des notaires. J'ai trouvé chez Me BARON Notaire en 1778, une déclaration de Françoise BARRET épouse de Joseph de BIGOT, Seigneur de Baulon, pourvue d'une procuration de son mari pour le règlement de la succession de son frère. Par ce document, elle déclare n'avoir rien à opposer à l'exécution du testament olographe fait par François BIGOT à Neufchatel en Suisse, le 25 décembre 1770, et dûment contrôlé à Bordeaux. J'ai également vu le registre de contrôles des Actes (B. 198 p. 35) où l'on peut lire “Le 19 février 1778, il a été contrôlé le Testament Olographe de M. François BIGOT nommé de BAR non qualifié, domicilié à Neufchatel en Suisse qui institue pour son héritier universel Monsieur BIGOT son Frère cadet, Chevalier de St-Louis, capitaine de Vaisseaux du Roi”... En marge de cette annotation “Le Testateur était ancien Intendant de Canada”. Le même texte est reproduit dans le Registre des insinuations tarifées et à la même date (D 329 p. 34 verso).

Il y a lieu de remarquer qu'il s'agit d'un testament *olographe*, c'est-à-dire sous-seing-privé, et non d'un testament *authentique* enregistré par un Notaire.

J'ai fait connaissance de M. Julien LAFERRIERE qui descend de la nièce de François BIGOT: Françoise de REYNIER de BARRE. Selon lui, ce qui pourrait rester de papiers BIGOT serait entre les mains du Marquis de BREMOND d'ARS que je cherche à contacter.

¹¹ *Ibid.*: 207.

¹² Dossier J.-E. Labignette, conservé aux Archives du Québec.

Nos propres recherches

Des travaux entrepris en 1958 dans le fonds Hart conservé aux Trois-Rivières nous amena à nous intéresser aux Juifs en général et conséquemment aux Gradis.

Le riche armateur de Bordeaux, Abraham Gradis, avait pour concitoyen, François Bigot. Il est certain qu'avant le départ de ce dernier pour la Nouvelle-France, les deux compères avaient eu l'occasion de faire ample connaissance. D'autant, peut-on croire, que l'époux de l'une des sœurs de Bigot, Pierre de Reynier, alias Reinach, était d'origine juive¹³. En effet, ce mariage allait sans doute faciliter les relations Bigot-Gradis, du moins au début.

D'ailleurs, l'un des fils Reinach sera en rapport avec Gradis et, à quelques reprises, se fait recommander par lui à certains postes¹⁴. C'est aussi un Reinach, neveu de Bigot, qui s'occupera le plus de l'ex-intendant lors de son procès. Ils échangeront d'abord une correspondance assidue, puis le neveu obtiendra une première entrevue d'une demi-heure. Par la suite, il assistera l'avocat de son oncle¹⁵.

Il y a tout lieu de croire que le procès a troublé quelque peu Gradis, et que la présence de Reinach n'ait pas été étrangère à cette inquiétude de l'armateur bordelais.

Les relations de Gradis et de Bigot, avant 1748, semblent assez inoffensives. Ils échangèrent quelques lettres dans lesquelles ils se font part de leurs alarmes réciproques. À l'occasion Bigot lui demande de petits services; l'armateur bordelais agit de temps à autre un peu comme le banquier du fonctionnaire¹⁶.

¹³ Frégault, *op. cit.*, I: 67.

¹⁴ RAPQ (1944-45): 304 et RAPQ (1957-59): 1-52.

¹⁵ Frégault, *op. cit.*, II: 361. Il s'agit sans doute de François, filleul de l'ex-intendant. A noter que bien que le père soit d'origine juive, le jeune François de Reynier, dit Reinach, a été baptisé le 24 juillet 1747 à Arveyres.

¹⁶ Comment faut-il comprendre cette lettre de Bigot à David Gradis datée du 7 novembre 1757: "Je vous envoie monsieur outre les cent vin huit mil livres en lettres de change que je vous ai déjà adressé vingt six autres mil livres de lettres qui ne sont pas rentrées je vous prie de créditer mon compte elles vous serviront à remplir mes vues comme avant." AC, Lettre de Bigot no 77, MG18-G8, 3. Voir encore AC, Archives de la Bastille no 11828.

Cependant à partir de "L'Acte passé entre les Srs Bigot et Gradis, négociants à Bordeaux pour la création d'une société particulière pour le commerce du Canada", le 10 juillet 1748¹⁷, la nature de leurs rapports change complètement. Le contrat en lui-même est des plus révélateurs. Voici en quels termes M. Frégault le résume :

La maison Gradis achèterait un navire d'environ trois cents tonneaux, qu'elle chargerait de vin, eau-de vie et autres marchandises à destination de Québec; l'intendant et le contrôleur écouleraient tous les ans cette cargaison et auraient le droit d'ordonner au capitaine du bâtiment de retourner directement à Bordeaux ou de passer par les Antilles; la maison Gradis s'obligeait d'envoyer le compte de l'achat du navire et du chargement à Bigot et à Bréard, tandis que ceux-ci expédieraient à leur tour à leurs correspondants le compte des ventes effectuées à Québec ainsi que des marchandises chargées en retour; les Gradis assumeraient 50% des profits et des risques, Bigot en prenait 30% et Bréard 20%, mais c'était la maison Gradis qui fournissait tout le capital initial; si l'intendant et le contrôleur trouvaient l'occasion d'acquérir à Québec un ou deux brigantins ou goëlettes en vue de commercer avec les Iles, ils auraient la liberté de le faire, à condition d'en rendre compte aux Gradis; la société durerait six ans, depuis le premier départ du navire acheté à Bordeaux.

Il est certain que l'administrateur colonial, en fondant avec Gradis et Bréard la *Société du Canada*, abuse de sa fonction. Bigot en est bien conscient d'ailleurs et prend soin d'entourer cette association du plus grand mystère. Au mois d'octobre 1748, à deux reprises, il fait discrètement allusion "à la société proposée" dans des lettres à l'armateur. Depuis l'étude de M. Frégault, la preuve de la complicité de Bigot et Gradis n'est plus à faire. L'opinion de Frégault à ce sujet ne laisse aucun doute :

Les Canadiens, écrit-il en terminant *Le grand marquis*, souffrent de voir le commerce local écrasé par

¹⁷ AC, Fonds français, nouvelles acquisitions (Mss. fr., n.a.) 22253: 165s. Pour le résumé qui suit, voir Frégault, *op. cit.*, I: 315-316.

des profiteurs français, ils assistent, impuissants, à l'édification de fortunes insolentes sur les ruines des entreprises qu'ils ont eux-mêmes mises sur pied, et cela, parce que des politiciens véreux comme Bigot et Bréard conspirent avec des manieurs d'argent métropolitains comme Gradis pour les évincer des grandes affaires et partout les appauvrir.¹⁸

Et pourtant l'historiographie juive ignore tout à fait cette question lorsqu'elle traite des Gradis. Jacob R. Marcus affirme qu' "à plusieurs reprises Gradis risque sa fortune considérable dans des tentatives héroïques et désespérées pour percer le blocus anglais durant les deux dernières guerres anglo-françaises".¹⁹ Les propos de Benjamin Sack sont encore plus enthousiastes ²⁰.

Si les coreligionnaires de Gradis lui témoignent une sympathie inconditionnelle, ils ne le cèdent en rien aux compatriotes de l'armateur bordelais. Maupassant et Jullian saluent en lui un grand patriote autant qu'un excellent brasseur d'affaires ²¹. Claude de Bonnault les surpasse tous :

C'était un marchand, écrit-il, c'était un Israélite, c'était un Bordelais. (...) En réalité, ce n'était ni plus ni moins qu'un des hommes les plus importants de son temps. Un homme plus qu'intéressant : attachant. (...) Avant même qu'on le connaisse, il est sympathique. (...) La sympathie, Abraham Gradis l'a recherchée. Il a eu celle de ses contemporains. Ne lui refusons pas la nôtre. Il l'a méritée. Il est mort multi-millionnaire. Et pourtant il est certain qu'il aurait pu être beaucoup plus riche qu'il ne le fût.

Il était négociant, il était banquier, il était armateur ; il avançait de l'argent au Roi ; il équipait des flottes ; il finançait les guerres et soutenait les colonies. Où n'était-il pas puissance ? A Bordeaux, sur la "place"

¹⁸ Guy Frégault, *Le grand marquis* (Fides, Montréal, 1952), 453.

¹⁹ J.R. Marcus, *Early American Jewry* (Philadelphie, 1951), I: 75, 201s.

²⁰ B. Sack, *History of the Jews in Canada* (Montréal, 1945), 30.

²¹ Voir Jean de Maupassant, *Un grand armateur de Bordeaux, Abraham Gradis* (Bordeaux, 1917) et Camille Jullian, *Histoire de Bordeaux* (1895), 542s.

rien ne se faisant que par lui ou avec lui. A Versailles, les ministres, de le gracieuser; les premiers commis, de lui faire la Cour... Abraham Gradis était riche; Abraham Gradis s'enrichissait tous les jours. Mais Abraham Gradis n'était riche, Abraham Gradis ne s'enrichissait que parce que les richesses sont une force. Cette force, il la mettait sans compter à la disposition de son Roi... Il se savait nécessaire à l'Etat...²²

Comme nous l'avons souligné, de tous les auteurs qui traitent un peu des Gradis, seul Frégault dégage bien la complicité des membres de la "Société du Canada". Pour nous, cette complicité devint vite extrêmement troublante et l'impunité dans laquelle le célèbre procès de 1763 laisse les Gradis acheva de nous intriguer.

Comment se faisait-il que Bigot n'avait pas cru bon d'entraîner dans sa chute son principal complice, alors qu'il le fait si allègrement pour les autres?

Comment expliquer qu'Abraham Gradis ait échappé à l'attention des tribunaux? Le fait est assez troublant et pourrait aisément faire douter de sa culpabilité. Cette hypothèse n'apparaît guère vraisemblable pour peu qu'on ait suivi les activités de la "Société du Canada". Est-il permis alors de risquer une explication qui a été, dans les circonstances, vérifiée avec le maximum d'honnêteté.

M. Frégault montre, dans son excellente étude sur Bigot, le rôle discret joué par Reinach avant et pendant le procès. Ce neveu de Bigot réussit, à la mi-juillet, à avoir une entrevue avec l'intendant, enfermé depuis plusieurs mois à la Bastille. Par la suite, il lui trouve un avocat et travaille sans relâche à sa défense.

Comment expliquer un tel dévouement? Ce Reinach, dont le père était issu d'une famille juive de Suisse, était aussi un intime des Gradis. A plusieurs reprises, comme nous l'avons

²² Claude de Bonnault, "Les Archives de la famille Gradis et le Canada", RAPQ (1944-45) : 267-268.

déjà souligné, ceux-ci l'ont recommandé à divers postes²³. Il y a tout lieu de croire qu'il servit, au moment du procès, d'intermédiaire entre Gradis et Bigot. Tandis que l'armateur acceptait de soutenir l'intendant, celui-ci prenait soin de faire oublier son complice bordelais²⁴.

La vie en exil

Le procès terminé, Bigot, condamné à l'exil, gagnait la Suisse, séjournait d'abord à Fribourg²⁵, puis s'installait définitivement à Neuchâtel. Il y était admis par le Conseil de Ville, le 18 mars 1765. Ainsi qu'en font foi les minutes du Conseil sous le titre: "*Monsieur de Bar, toléré en ville*". Les registres précisent: "Monsieur de Bar, Parisien, ayant demandé au Conseil la tolérance en ville, le conseil lui a accordé sa réquisition très agréablement, cependant à bien plaire et pendant qu'il se comportera bien suivant coutume²⁶."

Le lendemain, soit le 19 mars, Madame Rose Marguerite Fisher, veuve de Monsieur Gottwald Sandal,

a vendu, remis et transporté purement et perpétuellement (...) à Monsieur François de Bar de Paris (...) à savoir la Concession en jardin, bâtiment et cabinet gisant au faubourg de cette ville, lieu dit à Neuchâtel... La présente vendition a ainsi été faite pour le prix et some (sic) de dix mille livres tournois faisant celle de vingt cinq mille livres faibles Monoye ayant cours en cette souveraineté (...) laquelle Some laditte Dame Sandal née Fisher confesse d'avoir reçue à son entière et

²³ Abraham Gradis à M. de La Rivière à la Cour, 19 février 1757, RAPQ (1957-59) : 4. Voici en quels termes procède Gradis: "Vous n'ignorez pas combien je suis attaché à M. Bigot, intendant du Canada. Il y a M. Reinach, son neveu, enseigne de vaisseau au département de Rochefort. Voudriez-vous lui rendre service et à moi aussi? Ce serait de travailler pour qu'il ne fût pas oublié à la première promotion." Voir aussi les lettres citées aux pages 6, 10, 13, 20...

²⁴ Voir l'enquête menée auprès de Gradis en 1762 dans Frégault, *Bigot*, 2: 360s., note 87.

²⁵ Voir la note 28.

²⁶ *Manuel du Conseil*, Registres no 22, année 1765: 540. Archives municipales de Neuchâtel.

parfaite satisfaction et dont elle quitte Monsieur le Bar et les siens à perpétuité...²⁷

La maison est confortable, tel que le note le comte de Diesbach dans son journal ²⁸ :

Le 27, au matin, nous fûmes, Fégely et moi, déjeuner chez M. Bigot, ci-devant intendant de France au Canada, qui étant obligé de sortir de France s'était retiré sous le nom de M. Desbares d'abord à Fribourg, ensuite à Neuchâtel; j'avais fait sa connaissance la veille à l'assemblée. Je le trouvais fort bien logé, dans une maison qu'il a achetée et réparée; il avait un chevalier de Saint-Louis auprès de lui ²⁹.

Le comte se trouvait alors en voyage. Il était débarqué la veille à Neuchâtel où il avait assisté à la messe vers 11 heures. Le reste de la journée s'était passée à rencontrer les officiels et les gens les plus respectables de Neuchâtel. Bigot se trouvait dans ce groupe et pouvait même se permettre d'inviter cet auguste visiteur pour le lendemain, 27 juillet, jour de départ du comte de Diesbach pour Portalban ³⁰.

La propriété de Bigot fut "exposée en Montes publiques" le 8 mai 1778 et une description détaillée en fut alors faite: chambre à coucher du côté de vent, cabinet du côté de bize, chambre de Compagnie, et antichambre au premier étage, cham-

²⁷ Vente du 19 mars 1765, Archives de l'Etat de Neuchâtel, Registre du notaire François Bonhôte (1760-1774) : 176.

²⁸ Max de Diesbach, "Quelques notes relatives aux événements de 1768", dans la revue *Musée Neuchâtelois* (1898) : 255.

²⁹ Une des sœurs de Bigot, Marie-Anne (1704-1789), avait épousé en 1724 Pierre de Reynier (alias Reinach), écuyer, seigneur de Barre et de Boué, chevalier du Mont-Carmel, chevalier de Saint-Louis. François Bigot était le parrain d'un garçon de sa sœur, né le 14 juillet 1743. Un autre frère de François, Louis-Joseph (1721-1788), était aussi chevalier de Saint-Louis. Nous avons cru longtemps que ce visiteur aurait pu être Pierre de Reynier, son beau-frère, avec lequel il sembla toujours en très bons termes et à qui il emprunte d'ailleurs son nom d'exilé. Cependant, la découverte récente d'un acte passé devant le notaire Perrens, déposé à Bordeaux, nous amène à rejeter cette opinion. Dame Marie-Anne de Bigot y est en effet présentée comme la "veuve de M. Pierre de Reignac de Barre, écuyer, chevalier de St-Louis et St-Lazare, demeurante dans sa maison noble de Barre, paroisse d'Arveyres". Archives départementales de la Gironde, Liasse Perrens, notaire, à la date du 7 mai 1767 (3-E-17, 583).

³⁰ Max de Diesbach, *op. cit.* : 254-256.

bre à manger au rez-de-chaussée . . . etc. "L'inventaire juridique" du 2 février 1778 permet de compléter la connaissance des lieux ³¹.

Enfin, comme Bigot n'oublie pas ses domestiques dans son testament ³², ce dernier document permet de se faire une bonne idée des conditions de vie qui furent celles de son exil.

Il laisse à Mlle KecKer qui, écrit-il, "me sert de gouvernante depuis que je suis établi dans cette ville en récompense de ses bons et fidels Services la garniture de la chambre où elle couche" . . . etc.; "à PetitJean, 3000 livres de france pour qu'il soit encore à mon service à ma mort", . . .; "à Margotton, 2000 livres de france ma cuisinière lors qu'elle sera à mon service" . . .

Vivre en exil entouré de trois domestiques ³³, ce n'est certes pas vivre dans la plus grande indigence et ça justifie mal l'ex-intendant de se plaindre d'avoir connu la misère et d'avoir "manqué du plus étroit nécessaire".

D'où Bigot tenait-il son argent pour acheter comptant une belle propriété et y mener gros train de vie en rentier depuis son arrivée à Neuchâtel jusqu'à sa mort ?

Un codicille de son testament fait de Demoiselle Anne Françoise Adelaïde de Lor l'usufruitière d'une rente viagère de trois cent livres "constituée originairement par la Compagnie des Indes le trente un Descembre mil sept soixante dix, au profit du sus nommé" François Bigot ³⁴.

³¹ Pièces annexes du Manuel de Justice, liasse XXXIX (1778). Archives de l'Etat de Neuchâtel.

³² Testament olographe fait à Neuchâtel, le 5 décembre 1770, contrôlé et insinué à Bordeaux par le notaire Angebert (1778). Archives départementales de la Gironde.

³³ Les legs à PetitJean et Margotton font l'objet de deux codicilles en date du 24 et du 27 juillet 1776.

³⁴ Les procureurs du "seul et unique héritier, Joseph de Bigot" (..) "consentent au nom de leur dit constituant que Demoiselle Anne Françoise Adelaïde de Lor, fille de Monsieur Charles de Lor (..) laquelle est encore mineure, jouisse, fasse et dispose comme bon lui semblera et de chose lui appartenante (sic) de trois cent livres de Rentes Viagères qui avait été constitué originairement par la Compagnie des Indes le trente un Descembre mil sept soixante dix, au profit du sus nommé Monsieur François de Barr . . ." Registre du notaire Claude-François Bovet (1778-1783): 66-67, Archives cantonales de Neuchâtel.

L'existence — assez troublante soit dit en passant — de cette rente viagère ne saurait évidemment expliquer à elle seule l'aisance de Bigot.

L'aide financière des Gradis

Force est de se souvenir de la complicité de Gradis et de l'entremetteur que constituait Reinach. Surtout si l'on tient compte du fait que les complices de Bigot ont été entièrement dépossédés de leurs biens au moment du procès; d'autant encore une fois que le silence de l'ex-intendant a sûrement été nécessaire à Gradis pour ne pas être trop inquiété par la Cour.

Le 12 janvier 1778, "le noble et vertueux Samuel Petit-pierre, conseiller d'état et maire de Neuchâtel ayant été informé que M. Bigot connu dans cette ville sous le nom de M. de Bar venait de mourir" déléguait au domicile de ce dernier un certain nombre d'officiers et d'hommes de loi "avec ordre d'apposer les scellés où il sera nécessaire et agir dans cette circonstance pour la sureté des héritiers du défunt . . ." ³⁵

Les "délégués" prirent grand soin, des "*papiers cachetés que M. de Bar avait déposé chez luy (i.e. le maire)*".

— *le testament de M. de Bar daté du 25 xbre 1770* ³⁶ *avec deux codicilles du 24 juillet 1776 concernant deux de ces domestiques.*

— *un papier cacheté de sept cachets en cire rouge ayant pour souscription qu'ils appartiennent à M. de Reinach auquel ils doivent être remis sans les ouvrir après sa mort.*

— *un dit (?) du 4 avril 1774 à être remis de même à M. de Reinach après la mort de M. de Bar.*

— *une note écrite de la main de M. Bovet du 4 juin 1776 qu'il avait jointe aux dits papiers.*

³⁵ Pièces annexes du Manuel de Justice, Liasse XXXIX, le 12 janvier 1778, Archives cantonales de Neuchâtel.

³⁶ La copie de testament conservée à Bordeaux donne la date du 5 décembre plutôt que du 25. Etant donné le caractère des deux documents en cause, il faut opter pour la date du 5 décembre.

Tous lesquels papiers ont été déposés au Greffe et [...] entre les mains du Greffier soussigné muni du Sceau de M. le maire, après cependant avoir tiré copie du testament pour le faire parvenir à l'héritier institué.

MM. Borrel et Roulet ayant retiré au bureau de la poste deux lettres à l'adresse de M. de Bar, elles ont été ouvertes et remises au soussigné”³⁷.

Le 3 février suivant, au moment de “l’inventaire juridique des effets et papiers [...] renfermés dans un Bureau qui fut Scellé du Sceau de M. le Maire de la ville incessamment après le décès de Mr Fr Bigot nommé Bar depuis son séjour en Fr et qui rézidait dans cette ville”, MM. Borrel et Roulet rendent compte d’ “une lettre adressée à M. (fr Bigot) [nom rayé mais parfaitement lisible] de Bar de la part de Dd Gradis et fils de Bordeaux chargés d’une lettre de change tirée par [Bessotte] sur [Dujardin de Raz] rue Cléry à Paris datée du 18 novembre 1777 payable au 8/18 mars pour une valeur de £180”³⁸.

Voilà donc d’où proviendrait cet argent dont jouissait Bigot en exil. Une fatalité extraordinaire a voulu que cette lettre de change de Gradis à Bigot soit déposée à la poste de Neuchâtel alors que ce dernier est mort ou mourant. Ce qui a permis qu’elle aille entre les mains des hommes de loi qui en ont porté l’existence et le contenu à notre connaissance.

Reste à savoir s’il s’agit d’un cas isolé. Ce serait tout de même étonnant. D’autant plus qu’il est tellement dans la logique des choses de voir Gradis manifestant un peu de reconnaissance à Bigot. Celui-là à qui il doit d’avoir fait facilement fortune en Canada et encore de ne pas avoir à en rendre compte à la Bastille en 1763³⁹.

³⁷ Pièces annexes du Manuel de Justice, liasse XXXIX, le 12 janvier 1778, Archives cantonales de Neuchâtel.

³⁸ Inventaire de Borrel et Roulet du 2 février 1778, page 4. Archives cantonales de Neuchâtel.

³⁹ M. Frégault a bien montré avec quelle violence Bigot se défend au cours de son procès. Tous ses amis et complices y passent, sauf les Gradis. Voir Frégault, *Bigot*, 2: 369s.

Il est permis de croire aussi que Gradis avait contracté de sérieux engagements vis-à-vis Bigot. Encore une fois l'inventaire des papiers de Bigot nous renseigne en faisant mention de "plusieurs comptes-courants non signé de M. David Gradis et fils parmi lesquels il y a un arrêté de compte du 29 juin 1761: signé par Mr David Gradis et fils par lequel ils se reconnaissent débiteurs de £300 000 de France(?) avec intérêt à 5% l'an, (rayé: portant int. à 5% l'an, valeur £300 000)".⁴⁰

Frégault nous rapporte que Bigot avait lui-même évalué sa fortune — sans doute en la minimisant — à un million et demi. Or le roi avait retiré, en 1764, 618,963 livres sur les biens de Bigot et on croyait qu'il en restait environ 225,000 livres à recouvrer. Où étaient donc passées les 600,000 (ou plus) de différence?

M. Frégault croit à l'irrégularité de certains recouvrements: chose plus que possible. Mais pourquoi n'aurait-il pas aussi été possible pour Bigot d'en "cacher" un peu? N'était-il pas assez rusé pour agir ainsi!⁴¹

CONCLUSION

Outre l'aide modeste du maréchal d'Estrées et du marquis de Puysieux⁴², Bigot peut compter sur les Gradis. La lettre de change datée du 18 novembre 1777 en témoigne. De plus, par "l'arrêté de compte" du 29 juin 1761 les Gradis se reconnaissent débiteurs de 300,000 livres de France.

Les Gradis avaient donc à l'endroit de Bigot une dette d'argent autant que de reconnaissance. Partant, il n'est pas étonnant que Bigot ait pu s'en remettre à eux pour s'assurer une existence aisée en exil. Notons encore qu'il est assez improbable

⁴⁰ Inventaire du 2 février 1778 par la Société de M. Ech. Borrel et frères, Roulet... Pièces annexes du Manuel de Justice, Liasse XXXIX, Archives cantonales de Neuchâtel.

⁴¹ Ou mieux, serait-ce une tradition au Québec de déposer en Suisse des sommes d'argent extorquées plus ou moins honnêtement... Voir AC, MG 18, G-8, 3: Lettre no 77 et Archives de la Bastille no 11,828; lettre de David Gradis Jr. à Moïse Gradis du 17 mai 1760, RAPQ (1944-45): 304. Voir aussi les lettres qui suivent aux pages 305 et 306.

⁴² Frégault, *Bigot*, II: 383.

que la saisie des biens de Bigot soit allée jusqu'aux sommes déclarées par Gradis dans l'arrêté de compte mentionné: la seule saisie du 3 juillet 1764 devait rapporter quelque 500,000 livres ⁴³, sur un total déclaré de 618,963 livres en 1764 ⁴⁴.

Si nous avons pu faire la lumière sur les conditions de vie en exil de François Bigot, sa mort et ses dernières volontés, nous avons bien conscience de poser un nouveau problème au sujet des relations Bigot-Gradis pendant et après le célèbre procès. Il est probable qu'on ne pourra jamais en préciser les données exactes. Deux siècles ont passé ! Est-ce bien important d'ailleurs ?

Il est même un peu osé de prétendre compléter une œuvre aussi magistrale que celle commise par l'historien Guy Frégault, fût-ce sur des points de détail. L'auteur de cette brève étude a tout à fait conscience de n'éclairer que des aspects secondaires que le biographe de Bigot avait déjà circonscrit d'excellente façon.⁴⁵

DENIS VAUGEOIS

*Notes supplémentaires **

1. — *Quelques-uns des biens de Bigot à Bordeaux:*

1743, Le testament de son père, en date du 31 août 1737, le fait légataire d'une pension de 900 livres. Archives départementales de la Gironde, notaire Dubos, année 1743.

⁴³ Archives de Seine-et-Oise, 18-H-1. Voir les "notes supplémentaires" à la fin de la présente étude.

⁴⁴ Sur cette question, il faut lire Frégault, *Bigot*, II: 379-383. Il est tout à fait inutile de répéter ici les détails très pertinents présentés par l'auteur.

⁴⁵ Nous publierons dans une livraison subséquente de cette revue les principaux documents que nous avons rapportés de Bordeaux et de Neuchâtel, principalement le testament et les papiers concernant le règlement de la succession de Bigot.

* Nous devons à M. Pierre Julien-Laferrière, arrière-petit-neveu de François Bigot, la majorité des notes qui suivent. Il nous a permis en particulier de consulter son excellent fichier généalogique. Cet excellent généalogiste qui habite 30, rue Raymond Poincaré à Bordeaux, cherche actuellement à retracer en Amérique des descendants des Jullien La Ferrière, La Bruyère, Romas, La Sonde et Rollinières, originaires d'Aunis, de Saintonge et d'Angoumois.

1745, Vente du "Saint-Charles", navire de 75 tonneaux armé en corsaire, dont il est armateur pour un quart (Voir autres pièces présentant des sujets similaires dans les mêmes dossiers). Archives départementales de la Charente-Maritime, B-275 et B-279.

1758, Le 24 août, il acquiert diverses terres de Jacques-David Ollivier, dont le domaine de Vaugien, la seigneurie et le château de Chevincourt, la seigneurie de Chevrigny, etc. Il paie le tout 850,000 livres. Les droits seigneuriaux dus aux dames de Saint-Cyr, duchesses de Chevreuses, sont réduits à la somme de 70,000 livres.

1760, Le 16 juillet, il rend acte de "foy et hommage" par procuration.

1764, Le 3 juillet, vente sur saisie en l'hôtel de M. de Fontanieu des biens suivants appartenant à F. Bigot : la seigneurie de Vaugien, les fiefs de Malmousse, Miseny ou Muette, Sougis, Etaux et Moque-Souris, la seigneurie et le château de Chevincourt, le château de Courcelles, les seigneuries de Chevrigny, Aigrefoin, La Geneste, et Ors. La mise à prix est de 500,000 livres. La majorité de ces possessions, sinon toutes, avaient été acquises en 1758. Archives de Seine et Oise, 18-H-1. Plusieurs autres pièces intéressantes aux cotes D-1490 et suivantes. Ainsi le dossier D-1497, pièce 237, nous apprend que plusieurs des fiefs ci-haut mentionnés sont adjugés pour 406,500 à François-Olivier-Paul Bigot des Jonchères, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, demeurant à Paris.

2. — *Notice généalogique:*

Etienne Bigot, bourgeois de Paris, mort avant 1657, épouse Marie Renard, dont nous retraçons au moins : Jean-Baptiste, Louis (qui suit).

Louis Bigot, né vers 1626, mort en 1710 à Bordeaux, fait carrière au Parlement de Bordeaux, anobli le 20 février 1706, épouse en 1657 à Paris Geneviève Macé, fille de Me Pierre Macé, procureur au Parlement de Paris, et de Françoise Frémont. Cinq enfants sont nés de ce mariage : Louis (1660-?), Louise-Geneviève (1661-1712), Louis-Amable (qui suit), Anne-Jeanne (1666-1733), Catherine (1670-1701).

Louis-Amable Bigot, (1663-1743), conseiller au Parlement de Bordeaux en 1688, greffier-en-chef du Parlement tout comme son père, fondateur de l'hôpital des Incurables (où la famille Bigot a toujours droit théoriquement à un lit). Propriétaire des

seigneuries de Monadey, de Lartigue et de Minguenetteau, de la maison de Queyries, de vignes à Ambarès et à Cenon. Il acheta en 1712 le château de Beaulon, seigneurie avec haute et basse justice à Saint-Dizant du Gua. Ce château existe toujours et le propriétaire actuel produit du Pineau des Charentes et du Cognac dont nous avons pu apprécier la parfaite qualité. Il est probable que François passa une bonne partie de son enfance au château de Beaulon. Les registres paroissiaux de Saint-Dizant du Gua font foi des fréquents séjours de son père. Son grand-père, alors remarié, habitait l'imposant château de Bouil à Saint-André de Cubzac sur la route de Bordeaux.

D'ailleurs, la plupart de ses frères et sœurs s'établirent dans la région de l'Entre-Deux-Mers, entre Bordeaux et Cubzac.

Il épouse à Bordeaux en 1698 Marguerite Lombart (1682-1766), fille de Joseph, contrôleur général de la Marine du Ponant, baron de Cubzaguais et seigneur du Bouil.

Neuf enfants sont nés de ce mariage: Louis (1699-1702), Joseph (1700-1780), François (1703-1778), l'intendant du Canada, Marie-Anne (1704-1789), mariée en 1724 avec Pierre de Reynier (alias Reinach), écuyer, seigneur de Barre et de Boué, chevalier du Mont-Carmel et de Saint-Louis. De ce mariage, au moins quatre enfants: Pierre-Amable, Louis-Amable, Elisabeth, François de Reynier (Reyniac, Reinach), baptisé le 24 juillet 1747 à Arveyres, filleul de "François d'Assise de Bigot", intendant pour le roi au Canada. Louis-Bernard (1706-1713), Marie (1707-1710), Louis-Joseph (1711-1713), Marie-Louise, née en 1713, religieuse ursuline à Bordeaux, vivante en 1764... , Louis-Joseph (1721-1788).

3. — Aspect iconographique:

Il n'existe aucun portrait connu de François Bigot. Un dessin de Joseph Vernet a été retenu par plusieurs auteurs comme représentant l'ex-intendant. Voir Farley-Lamarche, *Histoire du Canada*. Librairie Saint-Viateur, 1945, 175; George Warburton, *The Conquest of Canada*, 2e éd. Londres, 1950, tome II: 85; Héroux, Lahaise, Vallerand, *La Nouvelle-France*. Centre de Psychologie et de Pédagogie, Montréal, 1967, 149.

En parcourant le *Magasin pittoresque* (1864, no 32:253), M. J. Lacoursière, secrétaire du *Boréal Express*, a reconnu sans peine cette silhouette attribuée à Bigot. Selon le *Magasin pittoresque*, Vernet avait cherché à représenter "un gentilhomme de

1762". Il est bien possible par ailleurs que Bigot ait ressemblé à ce personnage, mais cela est pure conjecture. Nous avons mené personnellement des recherches auprès des descendants de la famille Bigot et particulièrement auprès de M. Pierre Julien-Laferrière à Bordeaux. Mais sans succès. Voir le *Bulletin pédagogique* du Boréal Express, (1763) : 2 ou le journal *Le Boréal Express* (1766) : 299. Il ne serait pas sans intérêt de lire l'article consacré à l'exil et à la mort de Bigot dans le même journal (numéro de 1784) : 332.
